Conditions générales de vente des examens

Passation

- Les horaires de passation sont décidés par l'Alliance et ne peuvent être modifiés.
- La convocation est envoyée par courriel une semaine avant l'examen, et indique les horaires de chaque épreuve.
- Retard : les épreuves débutent aux horaires indiqués sur la convocation. Tout retard entraînera une impossibilité de passer les épreuves. Aucune justification ne sera acceptée et aucun report à une session ultérieure ne sera accordé.
- Absence : en cas de maladie, une annulation ou un report à une session ultérieure pourront être accordés sur présentation d'un justificatif et dans un délai de 3 jours après les épreuves. Au-delà, aucun remboursement ne sera effectué.
- Identité : le candidat doit se présenter aux épreuves muni de sa convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité: carte d'identité, passeport, titre de séjour, attestation de la préfecture. Les cartes étudiantes ne sont pas acceptées. Le candidat s'engage à contrôler l'exactitude des informations le concernant sur les feuilles d'émargement. Toute demande de modification après l'édition des diplômes sera facturée

Report

- avant la date limite d'inscription : le report de l'inscription sur une session ultérieure est possible sans frais ni justificatif (un seul report possible).
- après la date limite d'inscription : aucun report n'est possible, sauf cas de force majeure (maladie, impératif professionnel, problème de transport). Des frais de gestion de 70 € seront demandés, ainsi qu'un justificatif.

Remboursement

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables sauf cas de force majeure (maladie, impératif professionnel, problème de transport), un justificatif sera demandé.

- avant la date limite d'inscription : des frais de gestion de 20 € seront retenus sur le remboursement, sur justificatif.
- après la date limite d'inscription : des frais de gestion de 70€ seront retenus sur le remboursement, sur justificatif.

Résultats

Les résultats vous seront communiqués par mail par la CCI Paris Ile-de-France.